

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 31 MAI 2016 FRANCE METROPOLITAINE – DONNÉES CVS

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente de 0,1% sur un mois et de 2,2% sur un an ⁽¹⁾

Au 31 mai 2016, on comptabilisait 3 181 300 demandeurs d'emploi indemnisés : +0,1% sur un mois et +2,2% sur un an.

Demands d'emploi indemnisés par type d'allocation (données CVS, France Métropolitaine)

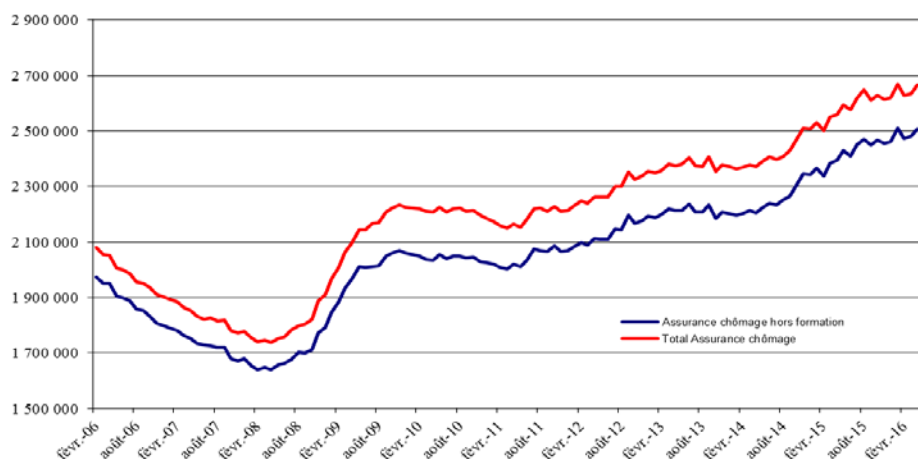
	mai-15	avril-16	mai-16	Variation		Poids mai-16
				sur un mois	sur un an	
Assurance chômage	2 595 400	2 665 000	2 664 700	0,0%	2,7%	83,8%
<i>dont formation*</i>	76 000	80 000	89 200	11,5%	17,4%	2,8%
<i>dont CSP*</i>	90 400	78 500	74 100	-5,6%	-18,0%	2,3%
Etat**	481 300	469 400	465 800	-0,8%	-3,2%	14,6%
<i>dont formation</i>	23 500	22 800	22 900	0,4%	-2,6%	0,7%
Autres***	36 600	42 700	50 800	19,0%	38,8%	1,6%
Total indemnisés	3 113 300	3 177 100	3 181 300	0,1%	2,2%	100,0%

* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 6 200 en avril 2016, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

** hors ATA1

*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

Demands d'emploi indemnisés en fin de mois au titre de l'Assurance chômage



Données CVS, France métropolitaine

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 83,8% des personnes indemnisées en mai 2016.

Ces effectifs sont stables sur un mois et en hausse sur un an (+2,7%).

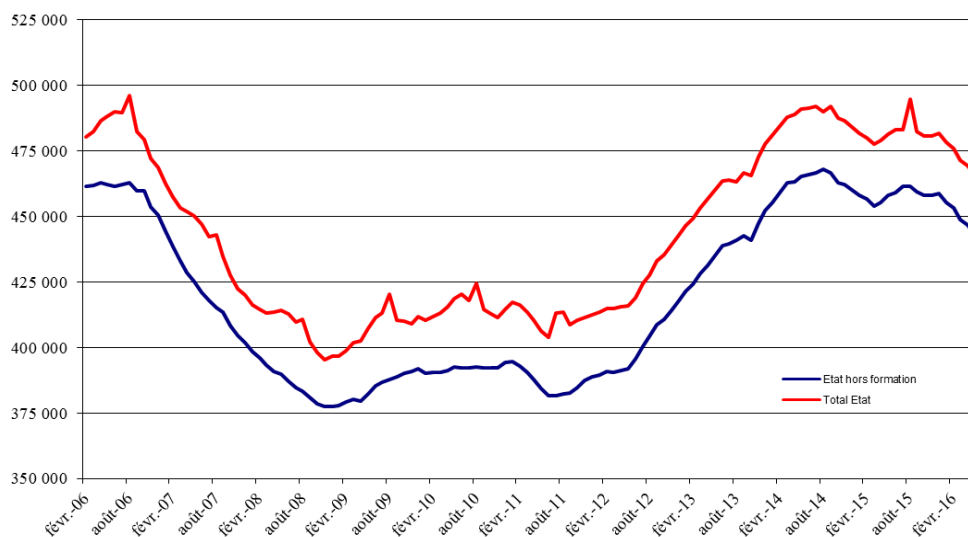
La hausse des effectifs est quasi continue depuis mai 2011.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage augmente de 11,5% sur un mois et de 17,4% sur un an.

Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle diminue de 5,6% sur un mois et de 18,0% sur un an.

¹ Les données des mois de avril et mai 2016 sont provisoires, celles de mai 2015 sont définitives (cf. [les séries de données sur l'indemnisation](#) pour plus de détails).

Demandeurs d'emploi indemnisés en fin de mois au titre d'allocations d'Etat



Données CVS, France métropolitaine

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 14,6% des personnes indemnisées en mai 2016.

Ces effectifs sont en baisse sur un mois (-0,8%), et sur un an (-3,2%).

La baisse des effectifs est quasi continue depuis août 2014.

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

Le regroupement des allocations présentées dans cette note est le suivant :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
 - **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
 - **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
 - **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
 - **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
 - **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE).
- Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Annick Bonal, Guillaume Delvaux
Département Marché du Travail

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

